

1 ASSISTANT CHIRURGIEN VASCULAIRE SERVICE CHIRURGIE VISCERALE

Qualifications et compétences souhaitées

Médecin en médecine

DESS en Chirurgie générale

(DESS de chirurgie vasculaire ou ayant accompli 2 années sur 3)

Accès libère (DESS)

Il devra maîtriser les techniques suivantes : chirurgie vasculaire et endovasculaire, endoprothèses artérielles, traitement et suivi de l'artéropathie athéromateuse et des anévrismes, prise en charge et suivi des hémorragies postiques, collection et suivi des fistules artère-veineuses des hémodialyses, traitement et suivi des varices, soutien de l'angiologie pour les consultations « péris et consultations offertes »

Fonctions et missions prévues

Participer à l'entretien des activités de service

Participer à la permanence des soins

Collaborer aux activités collectives et aux missions développées par le service au sein des autres structures médicales de la Nouvelle-Calédonie

Conditions de candidatures

Conditions générales : les candidats au poste d'assistant doivent :

1. Être de nationalité française, sous réserve des engagements exceptionnels pour la France et applicables en Nouvelle-Calédonie, ou être ressortissant de l'un des Etats membres de la communauté européenne ou d'Autres
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie
3. N'avoir pas fait l'objet d'une condamnation comportant privation des droits civiques
4. Être en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières prévues
6. S'engager à établir sa résidence principale à proximité de l'établissement ou à exercer, sauf dérogation temporaire motivée accordée par le Médecin Inspecteur Territorial de la Santé pour les distances supérieures à 40 kilomètres

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans le département ou le spécialité correspondant à leurs(leur) diplôme(s).